



VOTRE CERTIFICAT D'ADHESION

Assurance Mobile by Chubb

Le cas échéant, N° de contrat remplacé:

Mme MARYSE CABECAS

1361 RD 820

ADHESION N° : ASTFR2001467655

DATE D'EFFET : 16/04/2024

ÉCHÉANCE ANNUELLE : 16/04

COTISATION ANNUELLE : 179.88 € TTC

FRÉQUENCE DE PAIEMENT CHOISIE* : Mensuelle

POINT DE VENTE : CARRE PHONE SALAISE SUR SANNE

ADRESSE POINT DE VENTE : C CIAL CARREFOUR

CODE POSTAL ET VILLE : 38150 SALAISE SUR SANNE

07100 BOULIEU LES ANNONAY

Le 16/04/2024

Madame, Monsieur,

Vous venez d'adhérer au contrat Assurance Mobile by Chubb

Votre nouvel Appareil, référencé ci-dessous, est dorénavant couvert contre les risques suivants :

Appareil garanti	MARQUE : APPLE TYPE : IPHONE 13 128GO ROSE CLASSE : 6 N°IMEI/Ref : 358293804064375	 *358293804064375*
Événements garantis (voir détails dans la Notice d'Information valant Conditions Générales)	<ul style="list-style-type: none">- Vol- Dommages accidentels et Oxydation- Communications / Connexions frauduleuses au cours des premières 24 heures suivant le Vol- Accessoires : Vol, Dommages accidentels ou Oxydation des Accessoires dans la limite de 100 euros par Sinistre- En cas de Vol à l'étranger : Pack prépayé dans la limite de 150 euros par sinistre- Limitation : 2 Sinistres maximum pris en charge par année d'adhésion	

Si vous étiez déjà assuré (e) contre le vol ou le dommage, pour un Appareil dont vous n'avez désormais plus l'usage : - auprès de Chubb European Group SE (Chubb), appelez notre service client au 0 970 830 033 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h pour procéder à la résiliation de l'ancien contrat. - auprès d'un autre assureur, il vous appartient de vous rapprocher de celui-ci ou de son courtier gestionnaire pour demander la résiliation du contrat.**

En signant le présent Certificat d'adhésion vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance des documents qui composent votre adhésion au contrat collectif à adhésion facultative souscrit par SFR auprès de Chubb : le présent Certificat d'adhésion établi en trois exemplaires, le Mandat de prélèvement (en cas de paiement de la cotisation par prélèvement bancaire), le Document d'information sur le produit d'assurance et la Notice d'Information valant Conditions Générales (réf. RefSFR04-2023).

Nous vous invitons à conserver ces documents très précieusement, ils vous seront nécessaires pour toute démarche concernant votre adhésion au contrat Assurance Mobile by Chubb. Nous vous informons que ces documents sont également accessibles et téléchargeables depuis votre espace client sur le site www.chubb.com/SFR.

Nous vous rappelons que l'adhésion à cette offre d'assurance est assortie d'une période minimale d'engagement de 12 (douze) mois et que le prélèvement de votre cotisation aura lieu à la fréquence indiquée en référence par la compagnie Chubb et ce indépendamment du paiement de votre abonnement téléphonique.

Par ailleurs, vous acceptez que SFR communique à Chubb les données personnelles vous concernant aux fins d'adhésion au contrat d'assurance Assurance Mobile by Chubb

Vous pouvez nous contacter sur notre site internet dédié www.chubb.com/SFR pour toute question, consultation, modification de votre adhésion ou déclaration d'un sinistre. Pour toute demande liée à votre adhésion, vous pouvez aussi contacter le 0 970 830 033** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. En cas de sinistre, vous pouvez contacter le 0 970 830 033**, du lundi au samedi de 8h00 à 20h.

En vous remerciant de votre confiance, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Signature de l'Adhérent

CHUBB:



CERTIFGAR

Mod Cert2023.04